



idiCo

Rapport de mission

Exercice 2025

Société de gestion :

idiCo
23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt
75008 Paris

Table des matières

.....	1
Les fondations.....	3
Le pari du collectif.....	4
idiCo, une plateforme dédiée au financement des PME et ETI.....	5
Une transformation progressive.....	6
Notre mission.....	7
Être vecteur du changement.....	8
Le Comité de mission.....	9
3 questions à Fanny Bénard.....	10
Suivi des objectifs.....	12
L'avis du Comité de mission.....	18
Cap sur 2026.....	19
Avis de l'OTI.....	20

Les fondations

Devenir société à mission n'est pas une simple évolution statutaire. C'est un engagement profond, un choix qui transforme notre manière d'agir, de décider et de nous projeter. Depuis août 2024, idiCo a franchi cette étape avec conviction, animée par une raison d'être claire et des objectifs ambitieux. Tout est allé très vite : définition de notre mission, mise en place du comité, construction d'indicateurs, déploiement des premières actions concrètes. Ce rapport est l'occasion de faire une pause, de regarder le chemin parcouru, et de mesurer comment cette mission commence déjà à façonner notre quotidien.

Devenir société à mission n'était pas une formalité. C'est une décision structurante, aux implications durables. C'est accepter de se remettre en question, de regarder autrement la manière dont nous agissons au quotidien, et d'assumer pleinement notre responsabilité dans l'accompagnement des entreprises que nous soutenons. Notre mission se porte sur ce que nous faisons, sur la façon dont nous aidons les PME et ETI à se développer, à se structurer et à affronter les transitions auxquelles elles font face.

Depuis notre passage en société à mission en août 2024, nous avons avancés, vite, parfois avec tâtonnements, mais toujours avec sincérité. Définir une raison d'être, formaliser des objectifs, préparer un comité de mission, bâtir des indicateurs... autant d'étapes qui nous ont amené à réfléchir collectivement à notre rôle et à nos priorités. Nous sommes conscients que notre mission n'est pas encore parfaite, il reste du chemin à parcourir, mais nous la construisons petit à petit.

Être société à mission c'est également savoir être accompagné. Notre comité de mission nous permet de ne jamais nous éloigner de notre raison d'être. Il cherche à rendre nos pratiques plus ambitieuses tout en gardant un pragmatisme qui renforce sa concrétisation. Il s'est approprié notre ambition en challengeant notre raison d'être. Grâce à lui, nous déployons notre mission plus sereinement.

Ce rapport est l'occasion de faire une pause. De regarder le chemin parcouru, d'identifier ce que nous devons encore améliorer, et de mesurer ce que cette mission change déjà dans nos pratiques. Être société à mission, c'est avancer pas à pas, avec la volonté de progresser plutôt que de prétendre savoir. C'est inscrire notre exigence dans la durée, avec humilité et constance, en gardant à l'esprit que chaque entreprise que nous accompagnons porte, elle aussi une part de cette mission : celle de construire, à son échelle, un avenir plus durable, plus juste et plus inclusif.

Le pari du collectif

Se lancer dans l'aventure de la société à mission a ouvert pour idiCo un véritable chantier collectif, une trajectoire en mouvement qui se construit jour après jour. Ce n'est pas un simple statut : c'est un engagement à repenser nos pratiques, à nourrir nos réflexions et à aligner nos décisions avec les valeurs que nous portons. Chaque équipe, chaque collaborateur, chaque projet contribue à donner vie à cette ambition et à transformer cette orientation en actions concrètes.

Depuis août 2024, nous avons franchi des étapes importantes, notamment dont la mission s'est infusée dans les équipes qui marque la différence. La définition de notre raison d'être, la formalisation des objectifs et la mise en place des indicateurs ne sont pas restées des exercices théoriques : elles ont servi de catalyseurs pour des échanges, des débats et des initiatives à tous les niveaux. Chacun a pu se positionner, questionner, proposer et comprendre la manière dont sa contribution personnelle s'inscrit dans cette trajectoire collective.

Cette dynamique repose sur la force du travail collectif et sur la curiosité de chacun.

Les réflexions se croisent, les points de vue se confrontent et les décisions se nourrissent d'une intelligence partagée. Des tâtonnements ont été nécessaires, des ajustements aussi, mais ils font partie intégrante de ce cheminement encore au tout début de son parcours, qui nous permet de progresser avec sincérité et pragmatisme.

Le comité de mission est un moteur essentiel de cette construction. Son fonctionnement est exemplaire et les échanges qui s'y déroulent sont à la fois exigeants et profondément enrichissants. Chaque discussion apporte de nouvelles perspectives, permet de prendre du recul et de challenger nos pratiques. Nous remercions chaleureusement ses membres pour leur engagement, la qualité de leurs analyses et leur capacité à stimuler une réflexion toujours plus ambitieuse.

Ce rapport de mission est une pause sur un chemin en mouvement. Il reflète une organisation qui apprend, qui ajuste et qui avance avec détermination, tout en étant consciente que le plus grand travail reste à venir.



Benjamin Arm

Directeur Général



Alexandre Chollet

Secrétaire Général

idiCo, une plateforme dédiée au financement des PME et ETI

idiCo est une plateforme d'investissement dédiée aux PME et ETI françaises et européennes. Filiale du groupe l'IDI, nous déployons trois stratégies complémentaires pour accompagner les entreprises à chaque étape de leur croissance.

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque entreprise et de chaque situation, idiCo mobilise une palette d'instruments d'investissement complémentaires, articulés autour de trois stratégies et expertises distinctes.

1. Le **Lower-Mid Cap** intervient dans le cadre d'opérations primaires, minoritaire ou majoritaire, auprès d'ETI européennes dans les secteurs de la santé, des services BtoB et des technologies, pour accompagner leur structuration et leur croissance organique et externe.
2. Le **Small Cap** investit aux côtés des PME françaises dans des opérations de capital développement et de transmission, avec un focus sur les services BtoB, le logiciel et l'industrie de niche pour soutenir des dirigeants ambitieux dans les moments clés de leur entreprise.
3. **Private Debt** propose des solutions de financement en dette obligataire et capital sur-mesure et flexibles (mezzanine, unitranche, sponsorless) pour les PME et ETI souhaitant accélérer leur développement ou réaliser une opération de transmission.

Accompagner ces entreprises, c'est aussi assumer une responsabilité : celle d'orienter les capitaux et les pratiques vers un développement plus durable et inclusif. C'est avec cette conviction qu'idiCo est devenu Société à Mission en 2024.



Au sens de l'article 1835 du Code civil, la Société a pour raison d'être d'aider les entreprises dans lesquelles elle investit à travers les FIA gérés (les "Entreprises") à se développer et à créer de la valeur, tout en les accompagnant dans leur évolution vers un monde plus durable et inclusif. Aux côtés des salariés et dirigeants nous adressons les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et œuvrons pour une transition juste.

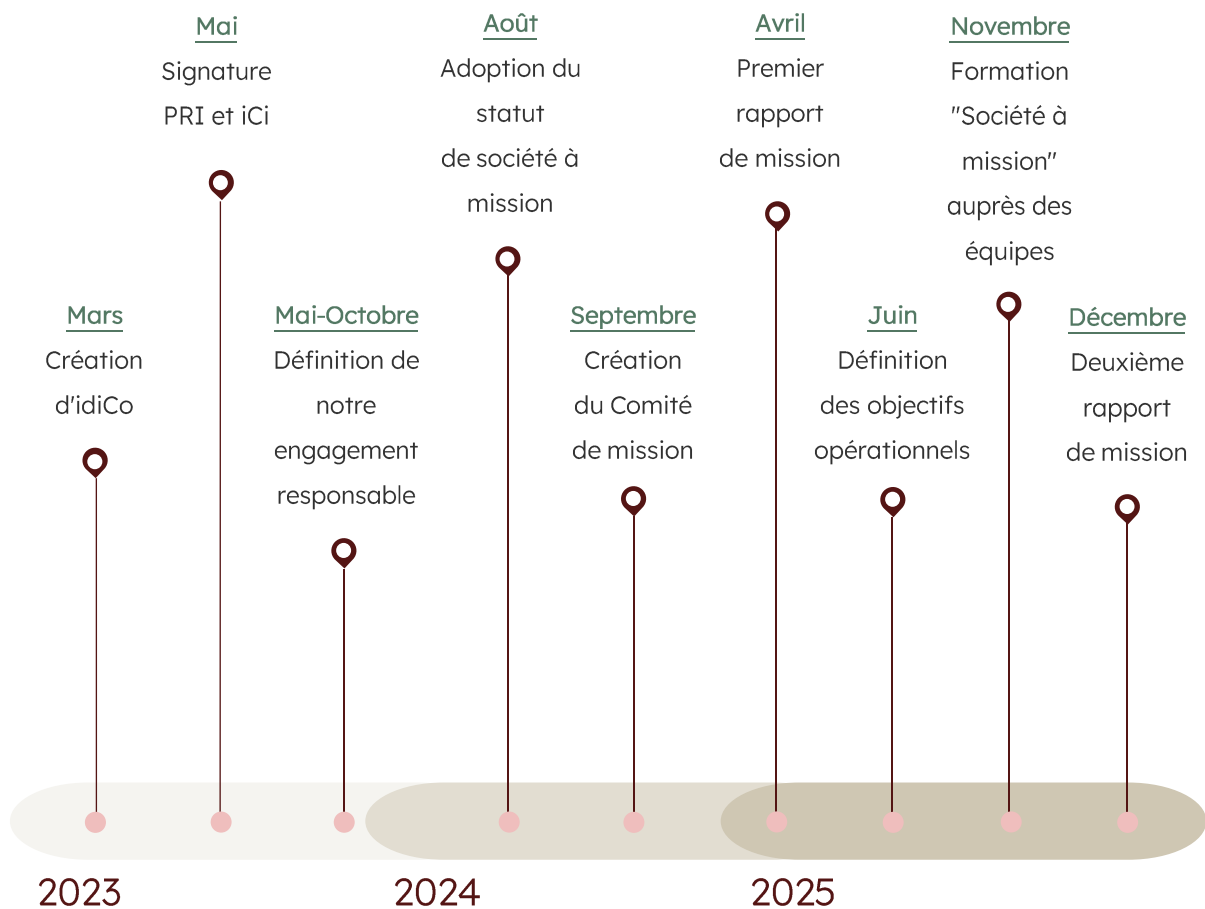
Nous sommes résolument tournés vers l'avenir et vers une prospérité partagée.



Suite aux recommandations du Comité de mission, une nouvelle raison d'être a été validée par le conseil d'administration d'idiCo et doit encore être approuvée par l'assemblée générale. Notre proposition est de modifier le second volet : " Avec les salariés et dirigeants, nous adressons les défis économiques, sociaux et environnementaux pour participer à une transition plus juste."

Une transformation progressive

L'adoption du statut de société à mission marque une étape clé dans notre réflexion sur nos ambitions responsables. Cette démarche nous a pris près de deux ans, le temps de faire émerger et structurer notre raison d'être, de définir nos objectifs statutaires et d'organiser la gouvernance associée. Le premier travail a consisté à formaliser ce cadre, pour donner à ce statut une assise solide et opérationnelle. Aujourd'hui, l'enjeu est de le faire vivre au quotidien, de l'infuser dans nos pratiques et nos décisions, et de le développer avec nos différentes parties prenantes.





Notre mission

Accompagner les PME et les ETI est la quintessence de l'activité d'idiCo. Depuis la création de la société, nous avons décidé de mettre les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de notre stratégie pour accompagner les entreprises dans la création de valeur à long terme.

Quel est le rôle d'une société de gestion ? Quel est le rôle d'idiCo dans notre société ? Quelles valeurs souhaitons-nous incarner ? Autant de questions que nous nous sommes posées ainsi qu'à nos parties prenantes.

Notre rôle ?

Créer de la valeur, développer et accompagner les entreprises tant sur les enjeux économiques qu'environnementaux et sociaux.

Nos valeurs ?

Collaboration

Chez idiCo, la réussite passe par la force du collectif. Nous construisons des relations solides avec les dirigeants que nous accompagnons, basées sur la confiance et le dialogue. Valoriser les contributions de chacun, partager les apprentissages et co-construire des solutions adaptées aux besoins et aux contextes spécifiques sont au cœur de notre manière de travailler.

Continuité

Nous croyons à l'importance de bâtir dans la durée. La constance dans nos actions garantit la crédibilité et la fiabilité de nos engagements. Elle nous permet de soutenir les entreprises sur le long terme, d'ajuster nos pratiques avec rigueur et de créer un environnement stable dans lequel chacun peut se développer et atteindre son plein potentiel. La continuité reflète notre capacité à maintenir nos ambitions et nos standards face aux défis externes.

Conviction

Nous agissons avec engagement et responsabilité. Convaincus que chaque décision a un impact, nous assumons notre rôle dans la société et dans l'économie, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans nos pratiques. La conviction nous pousse à accompagner les entreprises avec sens et cohérence.

Être vecteur du changement

Nos objectifs s'appuient sur les *réalités* des entreprises, leurs ambitions et nos convictions, afin de soutenir leur évolution vers des *modèles plus durables*. Nous sommes convaincus que ces transformations, pour qu'elles soient pérennes, reposent sur *l'engagement des personnes*.

Objectif 1

Structurer et développer
les entreprises

Nous accompagnons les entreprises dans la mise en place de structures de **gouvernance solides et saines**. Intégrer les enjeux RSE au niveau décisionnel permet **d'installer une dynamique claire**, portée par la direction et lisible pour l'ensemble des équipes. Prendre en compte les dimensions sociales et environnementales de son activité dès les premières phases de développement, c'est se donner les moyens de **piloter avec rigueur**, **d'anticiper les évolutions** du marché et de **renforcer la crédibilité** de l'entreprise.

Objectif 3

Favoriser le passage à l'action des dirigeants
et de leurs équipes face aux enjeux
environnementaux, sociaux et de gouvernance

Favoriser les conditions pour que les sujets RSE avancent réellement suppose plus qu'une intention : il faut un cadre, des repères et une méthode. Dans de nombreuses entreprises, la motivation est bien présente, mais lorsque tout semble prioritaire, il devient difficile de savoir par où commencer. Notre rôle est **d'offrir aux dirigeants un soutien structurant** qui aide à organiser et prioriser les enjeux.

Objectif 2

Contribuer à l'attractivité et à la rétention des
talents au sein des participations

Une entreprise s'appuie sur une mission et une vision, mais ce sont avant tout **les personnes qui la composent qui lui donnent sa dynamique**. Elle constitue un lieu de lien social, où se tissent des relations et où se **construit un collectif**. Lorsque les équipes retrouvent dans le projet des valeurs qui leur parlent, un sentiment naturel de cohérence et d'appartenance se développe. Cette **culture partagée** contribue également à **attirer des talents** qui recherchent un environnement dans lequel ils peuvent se reconnaître et s'impliquer dans la durée.

Objectif 4

Contribuer à la transition écologique
et au respect de l'Accord de Paris

La **transition écologique** concerne toutes les entreprises, quel que soit leur secteur ou leur niveau de connaissance sur le sujet. Chacune devra, à son échelle, **intégrer ces enjeux dans ses décisions et son fonctionnement**. Notre rôle est de les accompagner dans cette évolution. L'objectif est **de créer les circonstances** pour que chaque entreprise puisse s'engager dans la transition écologique de manière structurée et réaliste.

Le Comité de mission

Le Comité de Mission est composé de 4 membres dont 2 indépendants. La direction et l'équipe ESG participent systématiquement aux comités. Il s'est réuni pour la première fois en juin 2025.



Fanny Bénard (Présidente du comité)

Directrice Générale de BuyYourWay, cabinet de conseil en achats responsables, Co-Directrice Générale de l'Opération Milliard, association défendant la transition juste et finançant les organisations qui sont porteuses sur tous les territoires d'innovation sociale, démocratique et écologique.

Balthazar Laporte

Secrétaire du comité du Label ISR au sein de l'Institut de la finance durable en charge de la mise à jour du référentiel du Label ISR et du Label ISR immobilier ainsi que la création d'un Label ISR dédié au secteur du Private Equity.



Patrick Bertrand

Directeur associé chez EIM France et fondateur de Passerelles et Compétences, association dont le but est de mettre en relation des associations de solidarité ayant des besoins d'accompagnement ciblés avec des citoyens souhaitant mettre bénévolement leurs compétences et leur expertise au service de l'intérêt général.

Sacha Talmon

Directeur associé chez idiCo en charge de l'équipe Lower-Mid Cap et membre du conseil d'administration de Choosemycompany. Il a près de vingt ans d'expérience dans le private equity et l'investissement responsable dont une dizaine d'année comme directeur associé chez Bpifrance/CDC.



3 questions à Fanny Bénard



Fanny Bénard, experte reconnue pour son engagement de plus de 15 ans en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et présidente de notre comité de mission, incarne les valeurs qui animent notre démarche. Son parcours et sa vision font d'elle une partenaire essentielle pour porter les enjeux sociétaux et environnementaux au cœur de notre stratégie.



Quel est votre parcours et pourquoi avoir rejoint le comité de mission d'idiCo, dont vous assurez aujourd'hui la présidence ?

Engagée sur les sujets RSE et ESG depuis plus de quinze ans, à travers des engagements associatifs et un parcours professionnel en conseil, j'accompagne depuis longtemps les organisations dans l'intégration concrète de ces enjeux. Aujourd'hui directrice générale d'un cabinet de conseil spécialisé et co-directrice générale de l'Opération Milliard, une association œuvrant à faire évoluer la finance vers le financement d'une transition juste, j'ai souhaité rejoindre le comité de mission d'idiCo car l'engagement du monde de la finance sur ces sujets constitue un défi majeur et particulièrement stimulant. Le comité de mission est un espace essentiel de dialogue et de confrontation constructive entre différentes parties prenantes ; celui d'idiCo se distingue par la qualité des échanges et l'ambition portée collectivement.

Quels enseignements tirez-vous des premiers mois de déploiement de la mission et quels enjeux structurants ont émergé ?

Cette phase de démarrage a confirmé l'importance d'aller au-delà des intentions, en entrant dans le détail des pratiques et en questionnant les objectifs afin de s'assurer qu'ils soient à la fois ambitieux, réalistes et alignés avec la mission. Les échanges ont été riches et structurants, notamment autour de l'appropriation de la mission par l'ensemble des équipes. La démarche de société à mission ne peut pas se limiter au comité : elle implique une transformation plus systémique des pratiques et des modes de décision, à l'échelle de l'entreprise dans son ensemble.

Quels sont, selon vous, les facteurs clés de réussite pour la suite et le message que vous souhaitez adresser aux équipes, aux participations et aux partenaires d'idiCo ?

L'engagement est bien présent et les retours du comité de mission sont pleinement intégrés dans les réflexions. Le principal enjeu des prochains mois réside dans la montée en compétence des équipes et l'évolution des processus, afin que la mission irrigue durablement l'ensemble des décisions et des actions. C'est un travail de long terme, qui doit néanmoins s'engager rapidement. Le message que je souhaite adresser est simple : cet engagement a du sens. Intégrer pleinement les enjeux ESG et RSE est non seulement essentiel pour répondre aux défis environnementaux et sociaux de notre époque, mais aussi indispensable à la pérennité des entreprises et à l'avenir de la finance, appelée à se transformer en profondeur.



Suivi des objectifs

Pour cette première année, nous avons décidé de mettre en place des objectifs à court terme afin de poser les bases de notre démarche¹. Cela nous a permis de travailler en parallèle sur des objectifs pour 2026 et 2030. Ces derniers sont en cours de finalisation et seront présentés dans le prochain rapport.

Action structurante

- **Objectif** : Intégrer pleinement notre mission dans le quotidien de toutes les équipes d'idiCo
 - **Indicateur** : Taux de salariés formés à la société à mission
 - **Cible** : 100%
 - **Résultat** : 96,7%

Actions déployées : Afin d'ancrer la démarche de société à mission au cœur de l'ensemble des équipes, l'équipe ESG d'idiCo a déployé un programme de formations dédiées à ses principes fondamentaux et à leur application concrète au sein de la société de gestion. Ces sessions ont été organisées en quatre volets distincts, adaptés aux spécificités de chaque équipe : Lower-mid cap, Small cap, Private Debt et Transverse.

Dès cette première année, idiCo et son comité de mission ont adopté une approche pragmatique en fixant des objectifs qualitatifs.² Cette phase de structuration vise à consolider les fondations de la démarche, en vue de définir des cibles quantifiables et mesurables pour les exercices suivants.

¹ Pour information : toutes les sociétés faisant face à une procédure collective sont exclues du champ d'application des objectifs de la société à mission.

² Une évaluation quantitative a également été réalisée et est présentée dans ce rapport. Le périmètre de collecte est systématiquement précisé, ce rapport ayant été établi avant la clôture de la campagne de collecte de données ESG, encore en cours de réponse auprès des entreprises.

Objectif statutaire : Structurer et développer les Entreprises

- **Objectif n°1** : Promouvoir des pratiques de bonnes gouvernance chez nos participations.
 - **Indicateur** : Taux de participations avec un référent RSE.
 - **Cible** :
 - **2025** : Etablir une première mesure de l'indicateur sur un périmètre représentant au moins 60% des montants investis³ dans des sociétés non cotées.
 - **2026** : 40%
 - **2030** : 75%
 - **Performance 2025** : 73%
 - **Périmètre 2025** : 66,9%
 - **Résultat** : Réalisé.

Actions déployées : La politique d'investissement responsable d'idiCo a été mise à jour afin de systématiser la nomination un référent RSE au sein de l'ensemble des sociétés en portefeuille. Le respect de cette exigence fera l'objet d'un suivi annuel.

- **Objectif n°2** : Identifier les enjeux ESG prioritaires pour l'ensemble de nos investissements.
 - **Indicateur** : Taux de participations pour lesquelles une due diligence ESG a été réalisée.
 - **Cible** :
 - **2025** : 40%⁴
 - **2026** : 60%
 - **2030** : 80%
 - **Performance 2025** : 48,2%
 - **Résultat** : Réalisé.

Actions déployées : La politique d'investissement responsable d'idiCo a été mise à jour afin d'y intégrer l'obligation pour l'ensemble des stratégie d'investissement de réaliser une due diligence ESG avant chaque investissement. Pour accompagner cette obligations, l'équipe ESG a mis à disposition des équipes d'investissement un catalogue de prestataires pouvant réaliser ces missions.

³ Dans ce rapport, le terme "montants investis" désigne les montants investis dans des sociétés non cotées. La notion de périmètre fera systématiquement références aux montants investis.

⁴ Cette cible a été déterminée en prenant en compte les investissements historiques des fonds d'investissement avant leur intégration chez idiCo.

Objectif statutaire : Contribuer à l'attractivité et à la rétention des talents au sein des participations

- **Objectif n°1** : Consolider les dispositifs existants de partage de la valeur et étendre leur accessibilité à l'ensemble des salariés⁵ des participations.
 - **Indicateur** : Taux des participations avec un mécanisme de partage de la valeur non-obligatoire à destination de l'ensemble des salariés¹.
 - **Cible** :
 - **2025** : Mettre en place les outils de collecte nécessaires à la mesure de cet indicateur et réaliser une première campagne de collecte sur 80% des montants investis.
 - **2026** : 30%
 - **2030** : 40%
 - **Performance 2025** : 12,29%
 - **Périmètre mesuré 2025** : 94,3%
 - **Résultat** : Réalisé.

Actions déployées : Le suivi de cet indicateur sera réalisé annuellement lors d'un des deux comité de suivi ESG des participations en portefeuille. De plus, idiCo a mis à disposition des sociétés en portefeuille, au travers de la boîte à outils RSE idiCo Partage, un support de référence sur les dispositifs de partage de la valeur. Ce guide présente les caractéristiques du mécanisme, les conditions préalables à sa mise en place ainsi que ses principaux avantages.

- **Objectif n°2** : Améliorer la satisfaction des salariés de nos participations.
 - **Indicateur** : Taux des participations ayant mis en place la mesure de la satisfaction salariés ainsi qu'un plan d'amélioration⁶.
 - **Cible** :
 - **2025** : Etablir une première mesure de l'indicateur sur un périmètre représentant au moins 60% des montants investis⁷ dans des sociétés non cotées.
 - **2026** : 25%
 - **2030** : 50%
 - **Performance 2025** : 33,3%

⁵ Les salariés dont le contrat de travail est soumis au droit français.

⁶ A l'exception des participations pour lesquelles la note maximale a été obtenue.

⁷ Dans ce rapport, le terme "montants investis" désigne les montants investis dans des sociétés non cotées.

- Périmètre : 69,1%
- Résultat : Réalisé.

Actions déployées : idiCo a développé des partenariats avec GreatPlaceToWork et ChooseMyCompany afin d'obtenir des prix préférentiels pour les participations de notre portefeuille. Ces partenariats ont été communiqués à nos participations par l'intermédiaire de la boîte à outils RSE idiCo Partage et notre newsletter RSE.

Objectif statutaire : Favoriser le passage à l'action des dirigeants et de leurs équipes face aux enjeux ESG

- **Objectif n°1 :** Déployer un plan d'actions RSE sur l'ensemble de nos participations en equity.
 - **Indicateur :** Taux des participations des stratégies Lower-mid Cap et Small Cap avec un plan d'actions RSE.
 - **Cible :**
 - 2025 : 30%
 - 2026 : 40%
 - 2030 : 60%
 - **Performance 2025 :** 33,33%
 - **Résultat :** Réalisée.

Actions déployées : idiCo a mis en place un nouveau mécanisme de suivi de chaque participations via un comité de suivi ESG semestriel. Les obligations ainsi que les évolutions des performances RSE de chaque participation sont analysées et présentées lors de ces comités, dont le plan d'actions RSE. La première étape a consisté à identifier, parmi les participations en equity, celles dotées d'une feuille de route RSE structurée.

- **Objectif n°2 :** Renforcer la mise en place du mécanisme de taux d'ajustement d'intérêt basé sur des critères RSE pour les investissements en Private Debt.
 - **Indicateur :** Taux des participations de la stratégie Private Debt avec un mécanisme de taux d'ajustement d'intérêt basé sur des critères RSE.
 - **Cible :**
 - 2025 : 25%
 - 2026 : 30%
 - 2030 : 50%
 - **Performance 2025 :** 33,5%
 - **Résultat :** Réalisé.

Actions déployées : idiCo a intégré à sa politique d'investissement responsable le mécanisme de taux d'ajustement d'intérêt basé sur des critères RSE. Cela a le double avantage de sécuriser le mécanisme et

d'assurer son application pour les prochains fonds de la stratégie Private Debt. La performance 2025 a surpassé nos attentes, l'objectif 2026 fera l'objet d'une révision.

Objectif statutaire : Contribuer à la transition écologique et à l'Accord de Paris⁸

- **Objectif n°1** : Faire un état des lieux des émissions carbone de notre portefeuille.
 - **Indicateur** : Taux des participations ayant réalisé au moins une empreinte carbone.⁹
 - **Cible** :
 - 2025 : 30%
 - 2026 : 40%
 - 2030 : 75%
 - **Performance 2025** : 55,6%
 - **Résultat** : Réalisé.

Actions déployées : idiCo a mis en place un nouveau mécanisme de suivi de chaque participations via un comité de suivi ESG semestriel. Les obligations ainsi que les évolutions des performances RSE de chaque participation sont analysées et présentées lors de ces comités, dont le suivi des empreintes carbone. La première étape a été faire un état des lieux des participations ayant réalisé ou non une empreinte carbone. De plus, idiCo a intégré à sa politique d'investissement responsable la nécessité de réaliser une empreinte carbone pour tout nouvel investissement si celui-ci n'avait jamais réalisé l'exercice. Les résultats de l'état des lieux à dépasser nos attentes, l'objectif 2026 sera révisé.

- **Objectif n°2** : Inciter les entreprises de notre portefeuille à s'engager sur un plan de réduction d'intensité carbone.
 - **Indicateur** : Taux des participations ayant mis en place un plan de réduction des émissions carbone¹⁰.
 - **Cible** :
 - 2025 : Etablir une première mesure de l'indicateur sur un périmètre représentant au moins 50% des montants investis.
 - 2026 : 15%
 - 2030 : 40%
 - **Performance 2025** : 30%

⁸ Suite à une recommandation du Comité de mission, un nouvel objectif statutaire ("Contribuer à la transition écologique") a été validé par le conseil d'administration d'idiCo et doit encore être approuvée par l'assemblée générale.

⁹ Lors des 4 dernières années.

¹⁰ En absolu ou en intensité.

- Périmètre 2025 : 51,5%
- Résultat : Réalisé.

Actions déployées : Cette première mesure a été réalisée lors de la campagne de collecte des données ESG¹¹. Pour sensibiliser les participations sur les différentes méthodologies de mesure de l'empreinte carbone, nous avons mis à disposition des participations une librairie de ressource concernant la méthodologie carbone sur la boîte à outils RSE idiCo Partage. De plus, les enjeux du bilan carbone ont été mis en lumière au travers d'une interview de Lucien Schilts, consultant spécialisé dans la réalisation de bilan carbone, dans notre newsletter RSE.

¹¹ Au 31/03/2025, la collecte de données ESG était en cours.

L'avis du Comité de mission

idiCo s'est lancée pleinement dans sa démarche de société à mission. Cette première année lui a permis de poser les fondations nécessaires et d'engager les réflexions structurantes pour répondre de manière opérationnelle à ses objectifs.

Le Comité de Mission s'est réuni pour la première fois en juin 2025. Cette première année a donc été une année de fondation : poser les bases de la démarche, construire les outils, aligner les équipes et engager un premier cycle de réflexion collective.

Les travaux conduits ont porté en priorité sur la mise en cohérence entre les activités d'idiCo et les engagements de sa mission. Un premier effort important a consisté à challenger la raison d'être pour s'assurer qu'elle soit à la fois ambitieuse et ancrée dans la réalité opérationnelle de l'entreprise. À l'issue de ces échanges, le Comité a formulé une recommandation de reformulation, qui doit encore être validée par le Conseil d'administration, et préconisé la modification du quatrième objectif statutaire dédié à la transition écologique afin de supprimer la mention de "l'Accord de Paris". Il note avec satisfaction que ces propositions ont été prises en compte par idiCo, témoignant ainsi d'un engagement sincère envers la démarche de société à mission et du rôle qu'il y joue. C'est un signal positif et encourageant pour la suite.

Sur le plan opérationnel, les premières actions engagées couvrent les champs essentiels de la mission : formation de l'ensemble des équipes aux principes de la société à mission, revue de la politique d'investissement responsable, et déploiement des premiers outils de suivi des émissions de gaz à effet de serre. Le Comité estime que ces actions sont cohérentes avec les ambitions affichées et que les moyens mobilisés sont adaptés à cette première phase.

La décision de concentrer cet exercice sur des objectifs à court terme, afin de construire des bases solides avant de définir des trajectoires à 2026 et 2030, est jugée pertinente. Le Comité veillera, lors du prochain exercice, à ce que ces objectifs de moyen et long terme soient formulés avec suffisamment de précision pour permettre un suivi rigoureux.

L'enjeu principal des prochains mois réside dans la sensibilisation et l'accompagnement des équipes, ainsi que dans l'évolution des processus, afin d'ancrer durablement la mission dans les pratiques et les décisions d'idiCo, au-delà des seuls exercices de reporting. Le Comité sera attentif à cette appropriation collective, et à la capacité d'idiCo à en rendre compte de manière documentée et factuelle dans les prochains rapports.

Cap sur 2026

2026 marquera une étape décisive : celle où les engagements de la mission d'idiCo rencontrent le terrain. Les objectifs opérationnels en cours de finalisation, avec des cibles à horizon 2030, poseront les jalons de cette mise à l'épreuve.

Dans la continuité de notre démarche à mission, nous travaillons en étroite collaboration avec notre Comité de mission à la définition d'objectifs opérationnels véritablement adaptés aux spécificités de notre modèle de gestion.

La réflexion menée a mis en lumière la nécessité de ne pas appliquer une approche uniforme à l'ensemble du portefeuille. Nos leviers d'action variant sensiblement selon la nature de nos investissements, la direction retenue est de structurer nos objectifs opérationnels autour de deux axes :

- Les stratégies d'investissement : majoritaire, minoritaire et private debt, qui déterminent le niveau d'influence et d'implication que nous exerçons au sein de chaque société ;
- Les leviers disponibles : en fonction de notre positionnement au capital, nos moyens d'action diffèrent et nos objectifs en tiennent compte.

Ce travail, en voie de finalisation, s'appuie sur un exercice de projection ancré dans l'existant. Une attention particulière a été portée à la calibration de ces objectifs : ils se veulent suffisamment ambitieux pour traduire une réelle progression, tout en restant ancrés dans la réalité du terrain et dans les contraintes propres à chaque société accompagnée. Il ne s'agit pas de fixer des cibles théoriques, mais des engagements atteignables qui reflètent ce que nous sommes concrètement en mesure d'impulser auprès de nos participations.

Notre prochain rapport de mission devrait ainsi présenter des objectifs pour 2026 ainsi que des cibles à horizon 2030, nous inscrivant dans une trajectoire d'amélioration continue.

Au-delà des chiffres, ces objectifs ont vocation à se traduire concrètement dans la manière dont nous accompagnons nos participations au quotidien, en renforçant la structuration et la cohérence de notre engagement à leurs côtés sur les enjeux extra-financiers.

IMPACT

Mesurer ce qui est **capital**



**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA VERIFICATION
DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

IDICO

REFERENCE DE LA MISSION : CCC-00351

PERIODE ALLANT DU 22/08/2024 AU 31/12/2025

TYPE D'OTI : TIERCE PARTIE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1945 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 22/08/2024 au 31/12/2025, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

Par conséquent, la société IdiCo respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission.

Par ailleurs, nous avons constaté le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts et le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Ainsi, la société IdiCo respecte tous les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission (ou disponible sur le site internet ou sur demande)

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- De constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

En application des dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification ainsi qu'à notre programme de vérification (PG01) relatif aux sociétés à mission.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification (PG01).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés septembre 2025 et mai 2026 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons notamment mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux (représentant la direction générale, le secrétaire général, plusieurs membres du comité de mission, le responsable ESG, les collaborateurs).

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la **cohérence** des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o Les informations disponibles dans l'entité (les comptes rendus de comité de suivi ESG des participations, comptes rendus et supports des comités de mission, analyses des risques des participations) ;
 - o La feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission ;
 - o Le cas échéant, ses publications (leur politique durabilité, leur politique d'investissement durable, leurs engagements ESG).

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- o Les informations collectées ;
- o La raison d'être et
- o Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'**exécution** des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le(s) rapport(s) du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - o Apprécie le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité ;
 - o Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - o Vérifié l'existence de procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - o Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité des données utilisées pour le calcul des indicateurs;
 - o Apprécie la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rennes, le 21 mai 2026

L'Organisme Tiers Indépendant,

Impaccct

Hélène Roussin – Le Texier

Vérificatrice impactante